

A l'attention des membres du  
Comité de quartier n° 5  
Le Chevalon – Chassolière – La Plaine

Dossier suivi par :  
Pole Direction Générale  
☎ : 04 76 50 47 85  
mél : [pole.dg@ville-voreppe.fr](mailto:pole.dg@ville-voreppe.fr)

Voreppe, le 1 mars 2016

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion du 12 janvier dernier, nous vous prions de trouver ci-après les premiers éléments de réponses apportés aux fiches navettes.

#### **Fiche navette n°1**

- **Rue du pigeonier**

Poteau sur la chaussée – route barrée depuis 2 mois.

#### ***Réponse :***

Le poteau a été enlevé par la société Orange. Il reste à effectuer son remplacement.

#### **Fiches navette n°2**

- **Vitesse excessive dans la plaine**

- Pose de panneau 50km/h sur RD1075 après chemin de Didonnière

**Réponse :** Pour rappel, au regard des textes en vigueur, le panneau d'entrée d'agglomération limite de fait la vitesse à 50 Km / h. Il ne peut être complété d'un panneau de limitation.

Un panneau de rappel pourra être posé sur le même mât que les panneaux avertisseurs du passage piéton. Une demande est faite en ce sens au Conseil départemental, gestionnaire de la RD 1075.

#### **Fiches navette n°3 : Sécurité piétons**


- **Passages piéton non signalés**

==> poser des panneaux avertisseurs sur RD 1075 (rues de la Bridoire et G. Philipe)

**Réponse :** Une demande est faite en ce sens au Conseil départemental.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Jean-Louis SOUBEYROUX



Adjoint chargé de la politique de la ville,  
de la vie des quartiers, de la citoyenneté,  
de la sécurité et de l'intercommunalité